

REGLEMENT GRAPHIQUE

1. plan général

Echelle : 1 / 7500

**Historique de l'élaboration du PLU :**

Mis en révision le 26/09/2013

PADD débattu les 25/12/2016 et 20/02/2019

Document arrêté le 18/06/2019

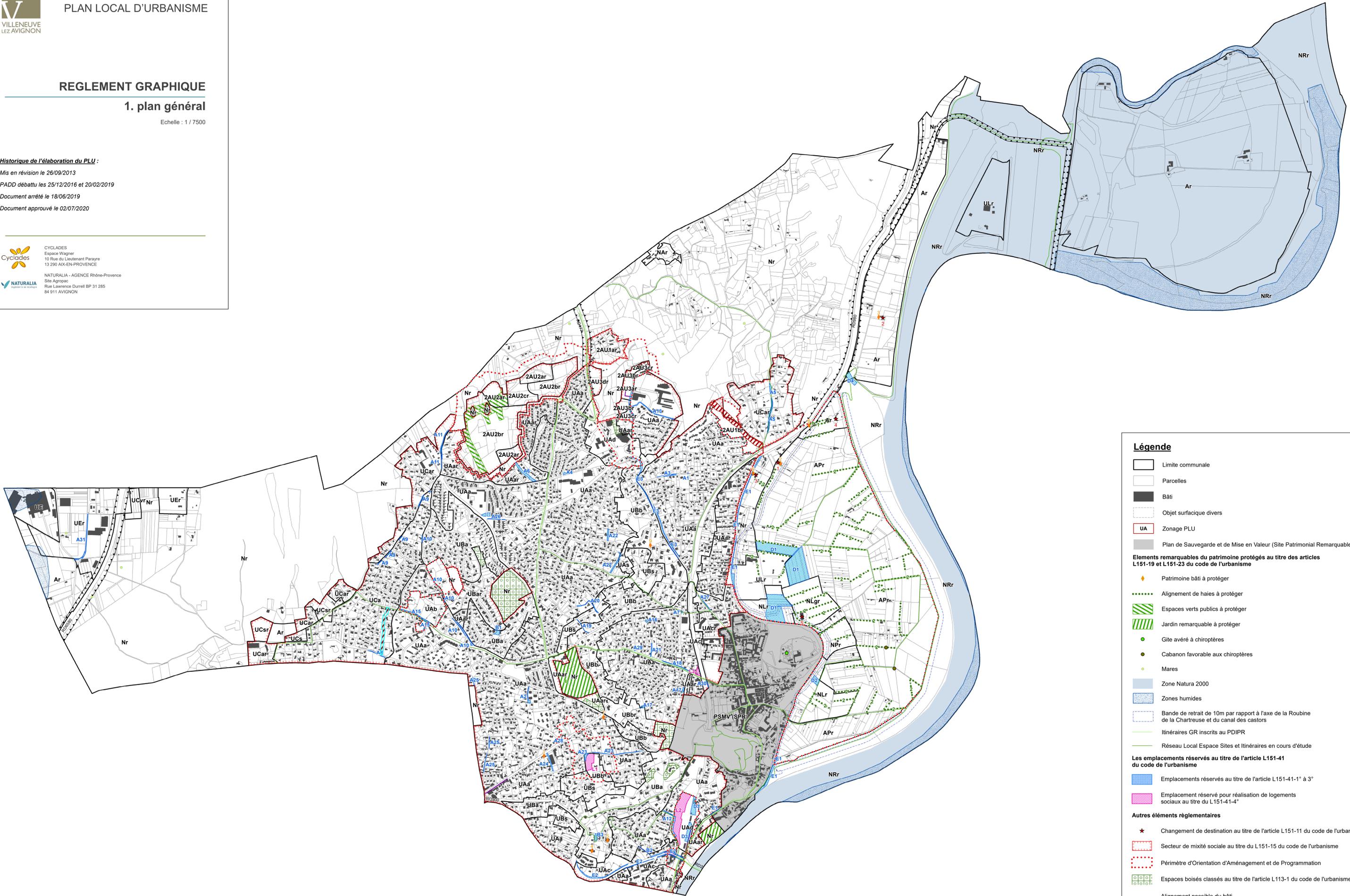
Document approuvé le 02/07/2020



CYCLADES  
Espace Wagner  
10 Rue du Lieutenant Parayre  
13 290 AIX-EN-PROVENCE



NATURALIA - AGENCE Rhône-Provence  
Site Agropac  
Rue Lawrence Durrell BP 31 285  
84 911 AVIGNON



**Légende**

- Limite communale
- Parcelles
- Bâti
- Objet surfacique divers
- UA Zonage PLU
- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (Site Patrimonial Remarquable)

**Eléments remarquables du patrimoine protégés au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme**

- Patrimoine bâti à protéger
- Alignement de haies à protéger
- Espaces verts publics à protéger
- Jardin remarquable à protéger
- Gîte avéré à chiroptères
- Cabanon favorable aux chiroptères
- Mares
- Zone Natura 2000
- Zones humides
- Bande de retrait de 10m par rapport à l'axe de la Roubine de la Chartreuse et du canal des castors
- Itinéraires GR inscrits au PDIPR
- Réseau Local Espace Sites et Itinéraires en cours d'étude

**Les emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme**

- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-1° à 3°
- Emplacement réservé pour réalisation de logements sociaux au titre du L151-41-4°

**Autres éléments réglementaires**

- Changement de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Secteur de mixité sociale au titre du L151-15 du code de l'urbanisme
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Alignement possible du bâti
- Zone non aedificandi
- Marge de recul par rapport aux routes départementales

